



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 novembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Louis LAURENT	
M. André GERVAIS	M. Roland PONSAA	
M. Alain MILLOT		

### *Membres absents :*

M. Pierre PRIBETICH	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Gérard DUPIRE	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
Mme Françoise TENENBAUM	Mlle Badiaâ MASLOUHI pouvoir à M. Alain MARCHAND
Mme Anne DILLENSEGER	M. Philippe DELVALLEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Mohammed IZIMER	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
M. Pierre LAMBOROT	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Gaston FOUCHERES	Mme Dominique BÉGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

### **OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

**Fournitures de véhicules de collecte de déchets ménagers - Lancement d'une consultation par Appel d'Offres**

Le Grand Dijon a attribué les prestations de collecte et tri des déchets pour la période 2006-2010 à la Société Economique Franco-Suisse (SEFS).

L'ensemble des biens, locaux administratifs et techniques, véhicules mis à disposition du prestataire demeurent la propriété du Grand Dijon. Il appartient donc à la collectivité de réaliser les investissements nécessaires, notamment l'acquisition et le renouvellement de véhicules de collecte.

Des besoins prévus au budget 2009 sont nécessaires pour :

- collecter des déchets dans les endroits inaccessibles aux véhicules traditionnels de collecte avec un encombrement trop important,
- effectuer la collecte dans des rues étroites de l'Agglomération,
- effectuer des collectes de dépôts sauvages d'encombrants,
- pallier les gênes occasionnées par les futurs travaux du tramway,
- remplacer une partie du parc de huit bennes usagées de 1992.

Dans ce cadre il est prévu de lancer un Appel d'Offres organisé comme suit :

**- Lot n° 1 :** fourniture d'un véhicule de collecte de déchets ménagers d'une contenance de 7 à 8 m<sup>3</sup> avec mini benne ouverte, lève conteneur, sans système de compactage.

**- Lot n° 2 :** fourniture d'un véhicule de collecte de déchets ménagers avec mini benne d'une contenance de 7 à 8 m<sup>3</sup>, lève conteneur et système de compactage.

**- Lot n° 3 :** fourniture de 3 à 6 bennes à ordures ménagères d'occasions récentes présentant un aspect neuf et révisé avec châssis 4x2 d'un PTAC de moins de 20 tonnes et d'une contenance d'environ 16 m<sup>3</sup> équipées d'élévateurs basculeurs de conteneurs. Le choix d'acquérir des bennes d'occasions récentes est motivé d'une part par une utilisation moyennement élevée de ces véhicules de taille moyenne et d'autre part par des limitations des dépenses d'investissement.

**- Tranche Ferme :** Fourniture de 3 BOM

**- Option N°1 à la Tranche Ferme :** Reprise de 3 BOM de 1992

**- Tranche Conditionnelle N°1 :** Fourniture d'une BOM supplémentaire à la tranche ferme

**- Option N° 1 à la Tranche Conditionnelle N°1 :** Reprise d'une BOM supplémentaire de 1992

**- Tranche Conditionnelle N°2 :** Fourniture de deux BOM supplémentaires à la tranche ferme

**- Option N° 1 à la Tranche Conditionnelle N1 :** Reprise de deux BOM supplémentaire de 1992

**- Tranche Conditionnelle N°3 :** Fourniture de trois BOM supplémentaires à la tranche ferme

**- Option N° 1 à la Tranche Conditionnelle N°3 :** Reprise de trois BOM supplémentaire de 1992

Le budget prévisionnel estimatif de l'opération est de :

- 50 000 euros HT pour le lot 1

- 90 000 euros HT pour le lot 2

- 120 000 euros HT par BOM du lot 3 avec une moins-value de 5 000 euros par benne reprise dans le cadre des options.

LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :

- **d'approuver** la définition des besoins annexée relatif au marché ayant pour objet la fourniture de véhicules de collecte de déchets ménagers.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la procédure de marché
- **d'autoriser** le Président à lancer une nouvelle procédure, en cas de déclaration d'infructuosité
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le dit marché ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier, y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieur à 5%

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

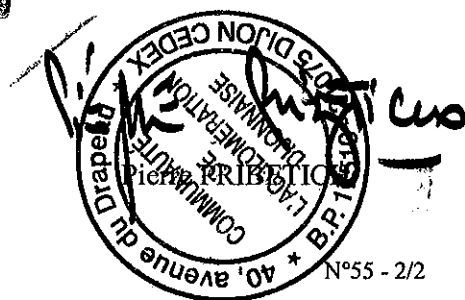
20 NOV. 2009

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Pour le Président

Convocation envoyée le 12 novembre 2009

Publié le 20 novembre 2009

Déposé en Préfecture le

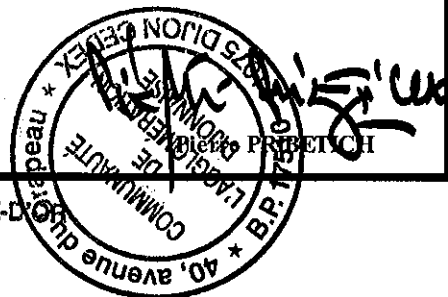


Vu pour être annexé à la délibération n° 55  
du Conseil de Communauté du 19 novembre 2009  
Dijon, le

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

Pour le Président,  
Le Vice-Président

20 NOV. 2009



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

20 NOV. 2009



**FOURNITURE DE VEHICULES  
DE COLLECTE DE DECHETS MENAGERS**

**CADRE DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES**

**CONTRAT N°3**

**8 à 6 VEHICULES D'OCCASION RECENTES AVEC BANNES  
COMPACTRICES DE VOLUME 16 m3 SUR PORTIEUR 4X2  
D'UN P.T.A.C. INFÉRIEUR A 20 TONNES**

# SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1. PRÉAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 3. DÉCOMPOSITION EN TRANCHES ET OPTIONS.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 4. DESCRIPTION TECHNIQUE DES VÉHICULES.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4.1. CHASSIS.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4.2. MOTORISATION.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4.3. CARACTERISTIQUES ET DIMENSIONS.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4.4. CABINE.....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 4.5. BENNE.....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 4.6. BASCULEUR.....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 5. CONFORMITE A LA REGLEMENTATION.....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 6. DOCUMENTS A FOURNIR.....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 6.1. A LA RECEPTION .....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 7. CONNAISSANCE DES BESOINS.....</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 8. FORMATION DES AGENTS.....</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 9. OPTIONS REPRISES DES VEHICULES D'OCCASION.....</b>	<b>9</b>
<b>DESCRIPTION TECHNIQUE DES BENNES A REPENDRE.....</b>	<b>10</b>

## ARTICLE 1. Préambule

Le Grand Dijon a la compétence collecte des déchets ménagers sur un territoire constitué de 22 communes (dont Dijon et communes avoisinantes).

L'objet de la consultation concerne la fourniture de 3 à 6 bennes à ordures ménagères d'occasion récentes âgées de moins de 4 ans présentant un aspect irréprochable (carrosserie, peinture, cabine, système de compactage et lève conteneur révisés ...) fonctionnant pour remplacer des BOM de 1992 d'un PTAC de 19 tonnes et d'une capacité de 16 m<sup>3</sup> équipées d'élévateurs basculeurs de conteneurs d'ancienne génération.

Les déchets à collecter en bacs et en vrac sont :

- les ordures ménagères résiduelles,
- les recyclables (emballages et journaux-magazines en mélange),
- les cartons.

Dans un souci de communication et de cohérence avec le matériel existant, le Grand Dijon sera attentif à une proposition présentant des bennes offrant une image similaire avec les matériels déjà en place.

## ARTICLE 2. Objet du Marché

Le présent marché a pour objet la fourniture de 3 à 6 bennes à ordures ménagères d'occasions récentes présentant un aspect neuf et révisé avec châssis 4x2 d'un PTAC de moins de 20 tonnes et d'une contenance d'environ 16 m<sup>3</sup> équipées d'élévateurs basculeurs de conteneurs.

## ARTICLE 3. Décomposition en tranches et Options

Le marché comprend une tranche ferme, 3 tranches conditionnelles et deux options par tranche. Il est décomposé comme suit :

- **Tranche Ferme** : Fourniture de 3 BOM
  - **Option N°1 à la Tranche Ferme** : Reprise de 3 BOM de 1992
- **Tranche Conditionnelle N°1** : Fourniture d'une BOM supplémentaire à la tranche ferme
  - **Option N° 1 à la Tranche Conditionnelle N°1** : Reprise d'une BOM supplémentaire de 1992
- **Tranche Conditionnelle N°2** : Fourniture de deux BOM supplémentaires à la tranche ferme
  - **Option N° 1 à la Tranche Conditionnelle N1** : Reprise de deux BOM supplémentaire de 1992

➤ **Tranche Conditionnelle N°3** : Fourniture de trois BOM supplémentaires à la tranche ferme

- **Option N° 1 à la Tranche Conditionnelle N°3** : Reprise de trois BOM supplémentaire de 1992

## **ARTICLE 4. Description technique des véhicules**

Les caractéristiques minimales des véhicules de collecte des ordures ménagères sont décrites ci-dessous.. Il est demandé également au Candidat de compléter obligatoirement les **Annexes à l'acte d'engagement**.

### **ARTICLE 4.1. CHASSIS**

- Le châssis devra répondre aux normes en vigueur,
- Poids total en charge de 19 tonnes environ,
- Couleur du châssis : gris, peinture résistante aux intempéries et lavages haute pression.

### **ARTICLE 4.2. MOTORISATION**

- Moteur diesel ou GNV,
- Conformité en terme de réduction des nuisances sonores et d'émissions de gaz polluants,
- Boîte de vitesse automatisée.

### **ARTICLE 4.3. CARACTERISTIQUES ET DIMENSIONS**

- Prise de force rapport 1 / 1,
- Assistance hydraulique de la direction,
- Echappement vertical protégé par tôle perforée avec coude dépassant légèrement le haut de la benne,
- Suspensions à lames de ressort à l'avant avec stabilisateur de barre de torsion et amortisseurs, et suspensions pneumatiques à l'arrière,
- Circuit de freinage à air avec dessiccateur d'air, freinage pneumatique à deux circuits indépendants,
- Frein sur échappement au-dessus de 800 t/min à commande pneumatique au pied,
- Jantes pouvant être équipées de pneumatiques à profil urbain. ,
- le candidat devra préciser le tonnage maximum que la benne est capable d'absorber en ordures ménagères tout en indiquant la pression du circuit hydraulique nécessaire,

- Les batteries auront une capacité égale ou supérieure à 140 Ah, et une tension de 24 volts,
- L'alternateur aura une capacité égale ou supérieure à 80 ampères.

Le candidat devra préciser les dimensions et gabarits du véhicule suivants :

- Hauteur,
- Largeur ,
- Longueur véhicule marchepieds repliés,
- Diamètre de giration entre murs,
- Empattement.

#### **ARTICLE 4.4.CABINE**

- Cabine courte 3 places, basculante avec vision panoramique, et visibilité latérale basse,
- Vitre arrière coté conducteur,
- Tableau de bord avec volant réglable en hauteur et inclinaison,
- Accès de la cabine conforme à la norme,
- Siège conducteur pneumatique suspendu, réglable et anti-vibrations,
- Chauffage, ventilation par air pulsé à débit variable,
- Chrono tachygraphe numérique,
- Commandes électriques de montée et descente des glaces par le conducteur,
- Autoradio,
- Rétroviseurs extérieurs dégivrants avec réglage électrique,
- Rétroviseur avant extérieur orienté de manière à voir ce qui se situe juste devant le camion (antéviseur),
- Extincteurs (2 kg cabine et 6 kg dans coffret PVC étanche extérieur),
- Signalisation classe II avec 1 gyrophare orange avant sur cabine,
- Couleur de la cabine : blanc, peinture résistante aux intempéries et lavages haute pression,
- Climatisation réglable,
- Prédipositions câblages pour équipement GPS et radio entreprise (GPS et radio fournis par le prestataire de collecte).

#### **ARTICLE 4.5.BENNE**

- Caisson d'environ 16 m<sup>3</sup> ,
- Charge utile : minimum 6,8 tonnes,
- Système de compaction (Taux de compaction suivant le type de déchets à indiquer dans l'annexe à l'AE),

- Boîtier de commande électrique en cabine,
- Pompe hydraulique à entraînement par prise de mouvement avec un rapport 1/1,
- Vérin d'éjection double effet avec sortie de l'éjecteur pour dépose des patins,
- Feux arrière de brouillard,
- Feux de position latéraux,
- Doublement en hauteur des feux stop et indicateurs de changement de direction,
- Deux feux de recul (avec avertisseur sonore de marche arrière),
- Deux feux éclats conforme à la réglementation en vigueur seront installés à l'arrière des bennes (mise en service pendant la durée de collecte),
- Doublage des feux arrières, feu de travail conforme à la réglementation en vigueur,
- Couleur de la benne :
  - blanc sur les parois,
  - noir sur le toit ,
  - gris à l'intérieur de la trémie
 (peinture résistante aux intempéries et lavages haute pression)
- Deux dispositifs fixes devront permettre l'éclairage de la zone de chargement (trémie) et marchepieds sans éblouir les agents et les usagers qui suivent les bennes (lumière diffuse orangée de 75 lux minimum et 36 W maximum),
- Parois latérales de caisson lisses,
- Robinet de vidange sur point bas de la trémie (diamètre minimum de 60 mm),
- Barres anti-encastrement, réflecteurs latéraux et feux de position latéraux,
- Témoins lumineux et sonore de déverrouillage de porte arrière,
- Porte-balais et porte pelles sur caisson ne devant en aucun cas se trouver hors gabarit,
- Accélérateur automatique,
- Marchepieds conforme à la réglementation en vigueur,
- Poignées de maintien équipée d'un matériau antidérapant et isolant thermique,
- Dispositif anti-projection des eaux de pluie par bavette sur les roues,
- Dispositif de pesée embarquée sur faux châssis avec indicateur en cabine,
- Dispositif de caméra à l'arrière de la benne et moniteur en cabine, avec système de rétrovision conforme à la réglementation en vigueur.

Le candidat devra proposer une benne à ordures ménagères en conformité avec la réglementation en vigueur notamment la norme 1501-a1.

## **ARTICLE 4.6.BASCULEUR**

### **a - Fourniture**

- Lève conteneurs double chaise automatique avec possibilité de lever deux conteneurs en même temps,



- Elévateur permettant la préhension de récipients normalisés de 120 litres à 750 litres (sans fourniture de bras DIN),
- Couleur du basculeur : gris, peinture résistante aux intempéries et lavages haute pression.

Le candidat devra proposer un basculeur en conformité avec la réglementation française en vigueur.

#### **b - Fonctionnement**

- Système de guides bacs,
- Verrouillage de la collerette efficace sans écrasement ni détérioration des récipients. Pas de présence d'arête vive ou de partie agressive,
- Le candidat devra préciser la durée du cycle de basculement (tableau récapitulatif),
- Pas de présence d'arête vive au contact du conteneur. Surface de contact évitant tout poinçonnement avec le bac, garnis de matériaux souples et résistants à l'usure, aux intempéries et aux agents corrosifs,
- Conservation d'une position symétrique et d'une synchronisation parfaite en utilisation simple peigne (chargement des bacs de 500 litres et plus),
- Sans porte à faux et sans risque pour le personnel et les riverains environnants,
- Un compteur du nombre de basculement sera prévu.
- Le levage, le basculement et la descente des conteneurs seront commandés de chaque côté de la trémie.

## **ARTICLE 5.CONFORMITE A LA REGLEMENTATION**

Le titulaire sera tenu responsable de la conformité aux lois, décrets, arrêtés, réglementations, normes en vigueur, règles de l'art au moment de la commande propre à ces fournitures.

Le titulaire déclare connaître et respecter notamment les textes contenus dans les documents suivants (cette liste n'étant pas exhaustive) :

1. Le C.C.T.G. (Cahier des Clauses Techniques Générales) Fournitures et Services
2. Les normes de l'AFNOR
3. Les DTU (documents techniques unifiés)
4. Les prescriptions d'hygiène et de sécurité ...

## **ARTICLE 6.DOCUMENTS A FOURNIR**

### **ARTICLE 6.1.A LA RECEPTION**

Lors de la réception du matériel, le Titulaire devra remettre un exemplaire les documents suivants pour le châssis-cabine, la benne à ordures ménagères, l'élévateur basculeur de conteneurs :

- ✓ Notice d'utilisation et d'entretien complète et détaillée en français,

- ✓ Fiche de sécurité et certificat d'application d'un produit anti-corrosion pour tout corps creux,
- ✓ Catalogue des pièces de rechange à jour en français et les schémas de montage,
- ✓ Délai habituel de livraison des organes (mécaniques et électroniques),
- ✓ Liste des éléments et organes non fabriqués par le fournisseur lui même,
- ✓ Revue technique du moteur,
- ✓ Toutes indications concernant la consommation du moteur et les taux d'émission de pollution,
- ✓ Les schémas de montage de tous les équipements,
- ✓ La fourniture et l'outillage dédié à la maintenance et contrôle,

Cette liste comprendra la désignation , le nom du fabricant, le type et la référence des éléments. Elle précisera également les caractéristiques mécaniques de tous les flexibles hydrauliques de la benne à ordures.

- ✓ La liste des pièces d'usure avec temps séquentiel de contrôle,
- ✓ Les schémas électriques, hydrauliques et pneumatiques des matériels livrés,

Ces schémas comporteront les repères, les noms et références des éléments constitutifs.

- ✓ La notice des équipements spéciaux fournis en français,
- ✓ Certificat de montage d'une carrosserie d'un modèle agréé par le service des mines,
- ✓ Bulletins de pesée (de l'essieu avant, de l'essieu arrière et de l'ensemble du véhicule),
- ✓ Déclaration de conformité,
- ✓ Certificat d'examen de type C.E.,
- ✓ Nomenclature des pièces détachées,
- ✓ Manuel de réparation,
- ✓ Un plan de tous les points de graissage de la benne et de ses équipements.

## **ARTICLE 7.CONNAISSANCE DES BESOINS**

Le titulaire ne pourra se prévaloir d'une méconnaissance des besoins et des contraintes liées à l'exploitation des bennes.

En conséquence, il pourra en prendre connaissance sur le terrain en contactant Madame Jacquier au 03 80 76 40 76.

## **ARTICLE 8.FORMATION DES AGENTS**

Le Titulaire s'engage à former et informer les agents de collecte et de maintenance du prestataire de collecte du Grand Dijon à l'utilisation et à l'entretien du matériel. Ces formations sont indispensables afin de sensibiliser les agents aux conditions d'utilisation et contre-indications d'emploi, et les informer sur les dispositifs de sécurité.

Toutes ces formations sont à la charge du Titulaire du Marché.

Un document reprenant l'ensemble des points abordés par le constructeur lors des formations sera exigé.

## **ARTICLE 9.OPTIONS REPRISES DES VEHICULES D'OCCASION**

Le candidat répondra aux options N°1, respectivement pour :

- la tranche ferme : reprise des 3 véhicules N° : 77, 81 et 82 (Cf. tableau ci-dessous)
- la tranche conditionnelle N° 1 : reprise d'1 véhicule supplémentaire N° 83 (Cf. tableau)
- la tranche conditionnelle N° 2 : reprise d'1 véhicule supplémentaire n° 80 (Cf. tableau)
- la tranche conditionnelle N° 3 : reprise d'1 véhicule supplémentaire n° 78 (Cf. tableau)

Le prix de reprise sera indiqué dans les actes d'engagement.

Les véhicules seront visibles sur le site de la société Franco-Suisse, 9 rue du Bailly à Dijon, sur simple demande par télécopie au 03 80 76 40 80.

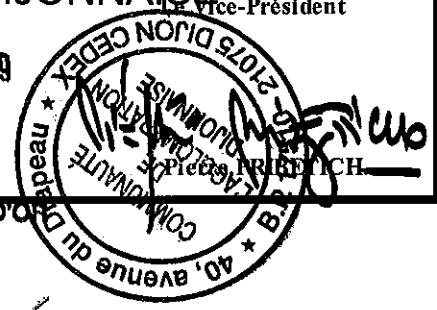


Vu pour être annexé à la délibération n° 55  
du Conseil de Communauté du 19 novembre 2009  
Dijon, le

# COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

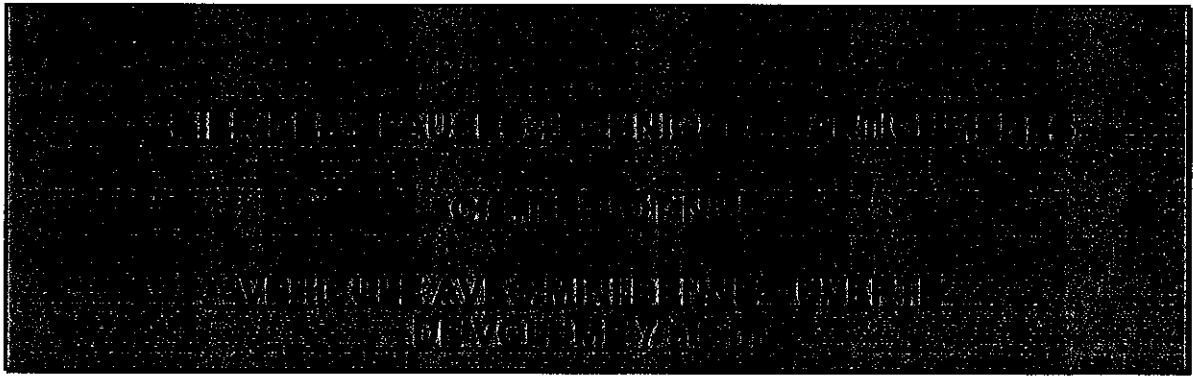
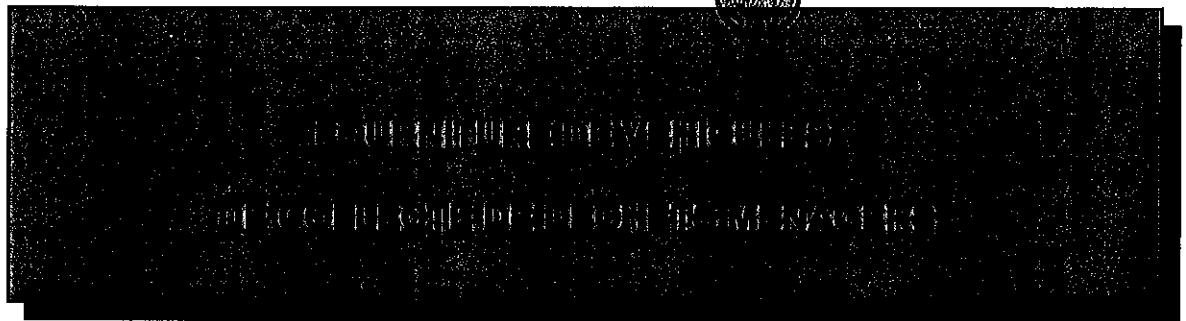
Pour le Président,  
Vice-Président

20 NOV. 2009



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

20 NOV. 2009



# SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1. PREAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2. OBJET DU MARCHE.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 3. DESCRIPTION TECHNIQUE DU VÉHICULE.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 3.1. CHASSIS.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 3.2. MOTORISATION.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 3.3. CARACTERISTIQUES ET DIMENSIONS.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 3.4. CABINE.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 3.5. BENNE.....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 3.6. BASCULEUR.....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 4. CONFORMITE A LA REGLEMENTATION.....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 5. DOCUMENTS A FOURNIR.....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 5.1. A LA RECEPTION .....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 6. CONNAISSANCE DES BESOINS.....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 7. FORMATION DES AGENTS.....</b>	<b>7</b>

## ARTICLE 1.PREAMBULE

Le Grand Dijon a la compétence collecte des déchets ménagers sur un territoire constitué de 22 communes (dont Dijon et communes avoisinantes).

L'objet de la consultation concerne la fourniture d'un camion benne à déchets pour :

- collecter dans les endroits inaccessibles aux véhicules traditionnels de collecte,
- effectuer la collecte du centre ville historique (en bac et en vrac),
- effectuer des collectes de dépôts sauvages d'encombrants
- pallier les gênes occasionnées par les futurs travaux du tramway.

Les déchets à collecter sont :

- les ordures ménagères résiduelles,
- les recyclables (emballages et journaux-magazines en mélange),
- les cartons
- des encombrants.

Pour réaliser ce service, le Grand Dijon souhaite acquérir une bennes à ordures ménagères ouverte, avec lève conteneur, sans système de compactage

## ARTICLE 2.OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché (Lot 1) a pour objet la fourniture d'un véhicule de collecte de déchets ménagers d'une contenance de 7 à 8 m<sup>3</sup> avec benne ouverte, lève conteneur, sans système de compactage.

## ARTICLE 3.DESCRPTION TECHNIQUE DU VÉHICULE

Les caractéristiques minimales du véhicule de collecte des déchets sont décrites ci-dessous. Il est demandé au Titulaire de compléter obligatoirement l'**Annexe à l'acte d'engagement**.

Ce véhicule de capacité 7 à 8 m<sup>3</sup> sera préférentiellement utilisé pour collecter les dépôts sauvages d'encombrants ou de déchets ménagers. Il devra avoir une maniabilité optimale pour manœuvrer dans des rues étroites, impasses, etc. Il sera équipé d'un lève-conteneur simple chaise pour vider des bacs de capacité comprise entre 120 et 750 litres en plastique. En outre, il devra disposer d'ouvertures (latérales ou autres) permettant le remplissage aisé par un opérateur.

### ARTICLE 3.1.CHASSIS

- Le châssis devra répondre aux normes en vigueur,
- Poids total en charge permettant de recevoir une charge utile d'environ deux tonnes (le candidat devra s'engager sur la charge utile de déchets que le caisson est capable de recevoir),

- Couleur du châssis : gris, peinture résistante aux intempéries et lavages haute pression.

### **ARTICLE 3.2.MOTORISATION**

- Moteur diesel,
- Conformité aux directives EURO 5, notamment en termes de réduction des nuisances sonores et d'émissions de gaz polluants,
- Boîte de vitesse robotisée ou automatisée.

### **ARTICLE 3.3.CARACTERISTIQUES ET DIMENSIONS**

- Pare-chocs sans jupe,
- Assistance hydraulique de la direction,
- Le véhicule sera équipé d'un réservoir de gazole d'une contenance minimum de 60 litres,
- Réchauffeur de gazole,
- Circuit de freinage à deux circuits indépendants,
- Ralentisseur de freinage,
- Jantes pouvant être équipées de pneumatiques à profil urbain,
- Charge utile : environ 2 tonnes (le candidat devra préciser le tonnage maximum que la benne est capable d'absorber en ordures ménagères tout en indiquant la pression du circuit hydraulique nécessaire),
- Les batteries et l'alternateur auront une capacité suffisante au bon fonctionnement du véhicule et de ses équipements.

Le candidat devra préciser les dimensions et gabarits du véhicule suivants :

- Hauteur,
- Largeur ,
- Longueur véhicule marchepieds repliés,
- Diamètre de giration entre murs,
- Empattement.

### **ARTICLE 3.4.CABINE**

- Cabine courte 2places minimum avec vision panoramique,
- Siège conducteur réglable en hauteur et inclinaison,
- Bouchon de réservoir à clé,
- Chauffage, ventilation par air pulsé à débit variable,
- Chrono tachygraphe numérique,
- Commandes électriques de montée et descente des glaces par le conducteur,



- Autoradio,
- Rétroviseurs extérieurs dégivrants avec réglage électrique,
- Rétroviseur avant extérieur orienté de manière à voir ce qui se situe juste devant le camion (antéviseur),
- Extincteurs (2 kg cabine et 6 kg dans coffret PVC étanche extérieur),
- Signalisation classe II avec 2 gyrophares orange avant sur cabine,
- Couleur de la cabine : blanc, peinture résistante aux intempéries et lavages haute pression,
- Climatisation réglable,
- Prédipositions câblages pour équipement GPS et radio entreprise (GPS et radio fournis par le prestataire de collecte).

### **ARTICLE 3.5.BENNE**

- Caisson en acier de 7 à 8 m<sup>3</sup> environ ouvert avec une charge utile de 2 tonnes environ et conformité aux prescriptions du code de la route et à la législation française en vigueur,
- Trappes de chargement latérales gauche et droite de dimensions différentes pour déchets en sacs et encombrants (sommiers, matelas...) équipées de fermetures sécurisées,
- Couleur de la benne : blanc (peinture résistante aux intempéries et lavages haute pression)
- Dispositif fixe permettant l'éclairage de la zone de chargement (trémie) et marchepieds sans éblouir les agents et les usagers qui suivent les bennes (lumière diffuse orangée de 75 lux minimum et 36 W maximum),
- Signalisation avec 2 gyrophares orange avant sur cabine,
- Deux feux de recul (avec avertisseur sonore de marche arrière),
- Deux feux éclats conforme à la réglementation en vigueur seront installés à l'arrière de la benne (mise en service pendant la durée de collecte),
- Porte balais et porte pelles sur caisson ne devant en aucun cas se trouver hors gabarit,
- Bâche de protection contre les envols ou autres dispositifs
- Marchepieds arrière pour un opérateur conforme à la réglementation en vigueur,
- Poignée de maintien équipée d'un matériau antidérapant et isolant thermique,
- Dispositif anti-projection des eaux de pluie par bavette sur les roues,
- Déchargement des déchets par basculement de la benne avec possibilité de déverser dans une benne de capacité supérieure

Le candidat devra proposer une benne à ordures ménagères en conformité avec la réglementation française en vigueur, notamment la norme 1501-a1.

### **ARTICLE 3.6.BASCULEUR**

#### **a - Fourniture**

- Lève conteneurs simple chaise manuel,
- Elévateur permettant la préhension de récipients normalisés de 120 litres à 750 litres (sans fourniture de bras DIN),
- Couleur du basculeur : gris, peinture résistante aux intempéries et lavages haute pression.

Le candidat devra proposer un basculeur en conformité avec la réglementation française en vigueur.

#### **b - Fonctionnement**

- Système de guides bacs,
- Verrouillage de la collerette efficace sans écrasement ni détérioration des récipients. Pas de présence d'arête vive ou de partie agressive,
- Le candidat devra préciser la durée du cycle de basculement (tableau récapitulatif),
- Pas de présence d'arête vive au contact du conteneur. Surface de contact évitant tout poinçonnement avec le bac, garnis de matériaux souples et résistants à l'usure, aux intempéries et aux agents corrosifs,
- Conservation d'une position symétrique et d'une synchronisation parfaite,
- Pas de risque pour le personnel et les riverains environnants,
- Dispositif de manœuvre latéral sécurisé et normalisé.

## **ARTICLE 4. CONFORMITE A LA REGLEMENTATION**

Le titulaire sera tenu responsable de la conformité aux lois, décrets, arrêtés, réglementations, normes en vigueur, règles de l'art au moment de la commande propre à ces fournitures.

Le titulaire déclare connaître et respecter notamment les textes contenus dans les documents suivants (cette liste n'étant pas exhaustive) :

1. Le C.C.T.G. (Cahier des Clauses Techniques Générales) Fournitures et Services
2. Les normes de l'AFNOR
3. Les DTU (documents techniques unifiés)
4. Les prescriptions d'hygiène et de sécurité ...

## **ARTICLE 5. DOCUMENTS A FOURNIR**

### **ARTICLE 5.1.A LA RECEPTION**

Lors de la réception du matériel, le Titulaire devra remettre un exemplaire les documents suivants pour le châssis-cabine, la benne à ordures ménagères, l'élévateur basculeur de conteneurs :

- ✓ Notice d'utilisation et d'entretien complète et détaillée en français,

- ✓ Fiche de sécurité et certificat d'application d'un produit anti-corrosion pour tout corps creux,
- ✓ Catalogue des pièces de rechange à jour en français et les schémas de montage,
- ✓ Délai habituel de livraison des organes (mécaniques et électroniques),
- ✓ Liste des éléments et organes non fabriqués par le fournisseur lui même,
- ✓ Revue technique du moteur,
- ✓ Toutes indications concernant la consommation du moteur et les taux d'émission de pollution,
- ✓ Les schémas de montage de tous les équipements,
- ✓ La fourniture et l'outillage dédié à la maintenance et contrôle,

Cette liste comprendra la désignation, le nom du fabricant, le type et la référence des éléments. Elle précisera également les caractéristiques mécaniques de tous les flexibles hydrauliques de la benne à ordures.

- ✓ La liste des pièces d'usure avec temps séquentiel de contrôle,
- ✓ Les schémas électriques, hydrauliques et pneumatiques des matériels livrés,  
Ces schémas comporteront les repères, les noms et références des éléments constitutifs.
- ✓ La notice des équipements spéciaux fournis en français,
- ✓ Certificat de montage d'une carrosserie d'un modèle agréé par le service des mines,
- ✓ Bulletins de pesée (de l'essieu avant, de l'essieu arrière et de l'ensemble du véhicule),
- ✓ Déclaration de conformité,
- ✓ Certificat d'examen de type C.E.,
- ✓ Nomenclature des pièces détachées,
- ✓ Manuel de réparation,
- ✓ Un plan de tous les points de graissage de la benne et de ses équipements.

## **ARTICLE 6.CONNAISSANCE DES BESOINS**

Le titulaire ne pourra se prévaloir d'une méconnaissance des besoins et des contraintes liées à l'exploitation de la benne.

En conséquence, il pourra en prendre connaissance sur le terrain en contactant Madame Jacquier au 03 80 76 40 76.

## **ARTICLE 7.FORMATION DES AGENTS**

Le Titulaire s'engage à former et informer les agents de collecte et de maintenance du prestataire de collecte du Grand Dijon à l'utilisation et à l'entretien du matériel. Ces formations sont indispensables afin de sensibiliser les agents aux conditions d'utilisation et contre-indications d'emploi, et les informer sur les dispositifs de sécurité.

Toutes ces formations sont à la charge du Titulaire du Marché.

Un document reprenant l'ensemble des points abordés par le constructeur lors des formations sera exigé.

Vu pour être annexé à la délibération n° 55  
du Conseil de Communauté du 19 novembre 2009  
Dijon, le

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

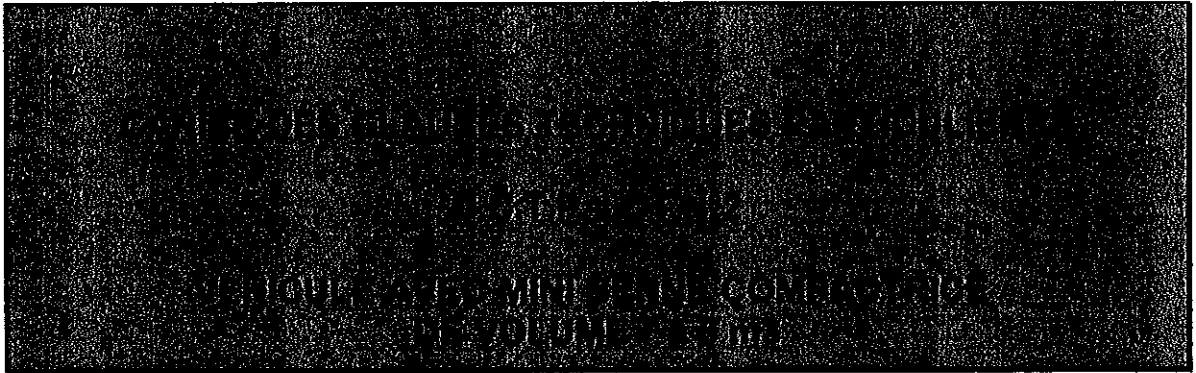
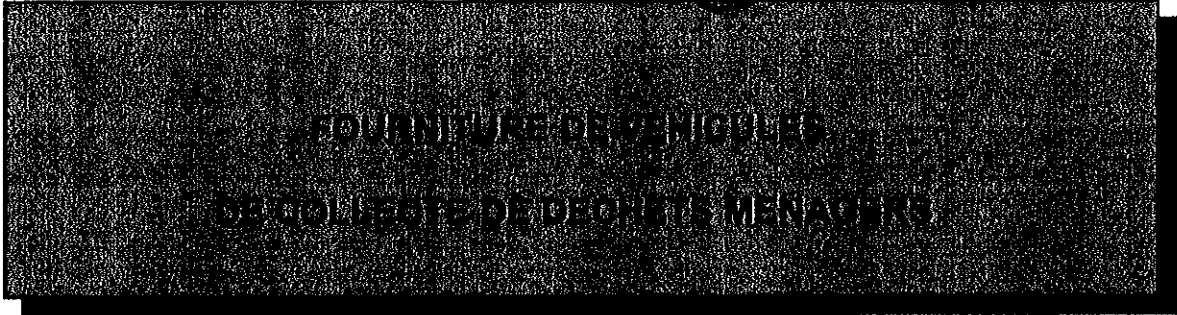
20 NOV. 2009



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

20 NOV. 2009



# SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1. PRÉAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 3. DESCRIPTION TECHNIQUE DU VÉHICULE.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 3.1. CHASSIS.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 3.2. MOTORISATION.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 3.3. CARACTERISTIQUES ET DIMENSIONS.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 3.4. CABINE.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 3.5. BENNE.....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 3.6. BASCULEUR.....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 4. CONFORMITE A LA REGLEMENTATION.....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 5. DOCUMENTS A FOURNIR.....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 5.1. A LA RECEPTION .....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 6. CONNAISSANCE DES BESOINS.....</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 7. FORMATION DES AGENTS.....</b>	<b>8</b>

## ARTICLE 1.Préambule

Le Grand Dijon a la compétence collecte des déchets ménagers sur un territoire constitué de 22 communes (dont Dijon et communes avoisinantes).

L'objet de la consultation concerne la fourniture d'un camion benne à déchets pour :

- collecter dans les endroits inaccessibles aux véhicules dont le tonnage est supérieur à 19 tonnes,
- effectuer la collecte du centre ville historique (en bac et en sacs),
- pallier les gênes occasionnées par les travaux du tramway.

Les déchets à collecter sont :

- les ordures ménagères résiduelles,
- les recyclables (emballages et journaux-magazines en mélange),
- les cartons
- des petits encombrants.

Pour réaliser ce service, le Grand Dijon souhaite acquérir une benne à ordures ménagères avec benne fermée, lève conteneur et système de compactage.

## ARTICLE 2.Objet du Marché

Le présent marché a pour objet la fourniture d'un véhicule de collecte de déchets ménagers avec benne d'une contenance de 7 à 8 m<sup>3</sup>, lève conteneur et système de compactage.

## ARTICLE 3.Description technique du véhicule

Les caractéristiques minimales du véhicule de collecte des déchets sont décrites ci-dessous. Il est demandé au Titulaire de compléter obligatoirement l'**Annexe à l'acte d'engagement**.

Ce véhicule de capacité 7 à 8 m<sup>3</sup> environ sera préférentiellement utilisé pour collecter les ordures ménagères, les déchets recyclables, les cartons. Il devra avoir une maniabilité optimale pour manoeuvrer dans des rues étroites, impasses, etc. Il sera équipé d'un lève-conteneur simple chaise pour vider des bacs de capacité comprise entre 120 et 750 litres.

### ARTICLE 3.1.CHASSIS

- Le châssis devra répondre aux normes en vigueur,
- Poids total en charge permettant de recevoir une charge utile minimale de 3 tonnes (le candidat devra s'engager sur la charge utile d'ordures ménagères que le caisson est capable de recevoir),
- Couleur du châssis : gris, peinture résistante aux intempéries et lavages haute pression.

## **ARTICLE 3.2.MOTORISATION**

- Moteur diesel,
- Conformité aux directives EURO 5, notamment en termes de réduction des nuisances sonores et d'émissions de gaz polluants,
- Boîte de vitesse robotisée ou automatisée.

## **ARTICLE 3.3.CARACTERISTIQUES ET DIMENSIONS**

- Pare-chocs sans jupe,
- Prise de force arrière moteur,
- Assistance hydraulique de la direction,
- Echappement vertical protégé par tôle perforée avec coude dépassant légèrement le haut de la benne,
- Le véhicule sera équipé d'un réservoir de gazole d'une contenance minimum de 100 litres,
- Réchauffeur de gazole,
- Circuit de freinage à deux circuits indépendants,
- Ralentisseur de freinage,
- Jantes pouvant être équipées de pneumatiques à profil urbain,
- Charge utile : 3 tonnes minimum (le candidat devra préciser le tonnage maximum que la benne est capable d'absorber en ordures ménagères tout en indiquant la pression du circuit hydraulique nécessaire),
- Les batteries auront une capacité égale ou supérieure à 140 Ah, et une tension de 24 volts,
- L'alternateur aura une capacité égale ou supérieure à 80 ampères.

Le candidat devra préciser les dimensions et gabarits du véhicule suivants :

- Hauteur,
- Largeur ,
- Longueur véhicule marchepieds repliés,
- Diamètre de giration entre murs,
- Empattement.

## **ARTICLE 3.4.CABINE**

- Cabine courte 3 places, avec vision panoramique,
- Accès de la cabine conforme à la norme et constitué de marches réalisées à l'aide de caillebotis antidérapants et anticolmatants,

- Siège conducteur pneumatique suspendu, réglable,
- Bouchon de réservoir à clé,
- Chauffage, ventilation par air pulsé à débit variable,
- Chrono tachygraphe numérique,
- Commandes électriques de montée et descente des glaces par le conducteur,
- Autoradio,
- Rétroviseurs extérieurs dégivrants avec réglage électrique,
- Rétroviseur avant extérieur orienté de manière à voir ce qui se situe juste devant le camion (antéviseur),
- Extincteurs (2 kg cabine et 6 kg dans coffret PVC étanche extérieur),
- Signalisation classe II avec 2 gyrophares orange avant sur cabine,
- Couleur de la cabine : blanc, peinture résistante aux intempéries et lavages haute pression,
- Climatisation réglable,
- Prédipositions câblages pour équipement GPS et radio entreprise (GPS et radio fournis par le prestataire de collecte).

### **ARTICLE 3.5.BENNE**

- Caisson de 7 à 8 m<sup>3</sup> environ avec une charge utile de 3 tonnes minimum et conformité aux prescriptions du code de la route et à la législation en vigueur,
- Système de compaction (Taux de compaction suivant le type de déchets à indiquer dans le tableau récapitulatif),
- Boîtier de commande électrique en cabine,
- Pompe hydraulique à entraînement par prise de mouvement avec un rapport 1/1,
- Déchargement des déchets par bouclier hydraulique
- Feux arrière de brouillard,
- Feux de position latéraux,
- Doublement en hauteur des feux stop et indicateurs de changement de direction,
- Deux feux de recul (avec avertisseur sonore de marche arrière),
- Deux feux éclats conforme à la réglementation en vigueur seront installés à l'arrière de la benne (mise en service pendant la durée de collecte),
- Doublage des feux arrières, feu de travail conforme à la réglementation en vigueur,
- Système de trappe de visite permettant une accessibilité pour le lavage et la maintenance à l'intérieur du caisson,
- Couleur de la benne :
  - blanc sur les parois,
  - noir sur le toit,
  - gris à l'intérieur de la trémie

(peinture résistante aux intempéries et lavages haute pression)



- Deux dispositifs fixes devront permettre l'éclairage de la zone de chargement (trémie) et marchepieds sans éblouir les agents et les usagers qui suivent les bennes (lumière diffuse orangée de 75 lux minimum et 36 W maximum),
- Parois latérales de caisson lisses,
- Robinet de vidange sur point bas de la trémie (diamètre minimum de 60 mm),
- Barres anti-encastrement, réflecteurs latéraux et feux de position latéraux,
- Témoins lumineux et sonore de déverrouillage de porte arrière,
- Porte balais et porte pelles sur caisson ne devant en aucun cas se trouver hors gabarit,
- Limiteur de compaction,
- Accélérateur automatique,
- Marchepieds conforme à la réglementation en vigueur,
- Poignées de maintien équipées d'un matériau antidérapant et isolant thermique,
- Dispositif anti-projection des eaux de pluie par bavette sur les roues,
- Dispositif de pesée embarquée avec indicateur en cabine,
- Dispositif de caméra à l'arrière de la benne et moniteur en cabine, avec système de rétrovision conforme à la réglementation en vigueur.

Le candidat devra proposer une benne à ordures ménagères en conformité avec la réglementation en vigueur notamment la norme 1501-a1.

## **ARTICLE 3.6.BASCULEUR**

### **a - Fourniture**

- Lève conteneurs semi automatique avec possibilité de lever deux conteneurs en même temps,
- Elévateur permettant la préhension de récipients normalisés de 120 litres à 750 litres (sans fourniture de bras DIN),
- Couleur du basculeur : gris, peinture résistante aux intempéries et lavages haute pression.

Le candidat devra proposer un basculeur en conformité avec la réglementation française en vigueur.

### **b - Fonctionnement**

- Système de guides bacs,
- Verrouillage de la collerette efficace sans écrasement ni détérioration des récipients. Pas de présence d'arête vive ou de partie agressive,
- Le candidat devra préciser la durée du cycle de basculement (tableau récapitulatif),
- Pas de présence d'arête vive au contact du conteneur. Surface de contact évitant tout poinçonnement avec le bac, garnis de matériaux souples et résistants à l'usure, aux intempéries et aux agents corrosifs,
- Conservation d'une position symétrique et d'une synchronisation parfaite,

- Pas de risque pour le personnel et les riverains environnants,
- Dispositif de manœuvre latéral sécurisé et normalisé.

## ARTICLE 4. CONFORMITE A LA REGLEMENTATION

Le titulaire sera tenu responsable de la conformité aux lois, décrets, arrêtés, réglementations, normes en vigueur, règles de l'art au moment de la commande propre à ces fournitures.

Le titulaire déclare connaître et respecter notamment les textes contenus dans les documents suivants (cette liste n'étant pas exhaustive) :

1. Le C.C.T.G. (Cahier des Clauses Techniques Générales) Fournitures et Services
2. Les normes de l'AFNOR
3. Les DTU (documents techniques unifiés)
4. Les prescriptions d'hygiène et de sécurité ...

## ARTICLE 5. DOCUMENTS A FOURNIR

### ARTICLE 5.1.A LA RECEPTION

Lors de la réception du matériel, le Titulaire devra remettre un exemplaire des documents suivants pour le châssis-cabine, la benne à ordures ménagères, l'élévateur basculeur de conteneurs :

- ✓ Notice d'utilisation et d'entretien complète et détaillée en français,
- ✓ Fiche de sécurité et certificat d'application d'un produit anti-corrosion pour tout corps creux,
- ✓ Catalogue des pièces de rechange à jour en français et les schémas de montage,
- ✓ Délai habituel de livraison des organes (mécaniques et électroniques),
- ✓ Liste des éléments et organes non fabriqués par le fournisseur lui même,
- ✓ Revue technique du moteur,
- ✓ Toutes indications concernant la consommation du moteur et les taux d'émission de pollution,
- ✓ Les schémas de montage de tous les équipements,
- ✓ La fourniture et l'outillage dédié à la maintenance et contrôle,

*Cette liste comprendra la désignation, le nom du fabricant, le type et la référence des éléments. Elle précisera également les caractéristiques mécaniques de tous les flexibles hydrauliques de la benne à ordures.*

- ✓ La liste des pièces d'usure avec temps séquentiel de contrôle,
- ✓ Les schémas électriques, hydrauliques et pneumatiques des matériels livrés,

*Ces schémas comporteront les repères, les noms et références des éléments constitutifs.*

- ✓ La notice des équipements spéciaux fournis en français,
- ✓ Certificat de montage d'une carrosserie d'un modèle agréé par le service des mines,
- ✓ Bulletins de pesée (de l'essieu avant, de l'essieu arrière et de l'ensemble du véhicule),
- ✓ Déclaration de conformité,
- ✓ Certificat d'examen de type C.E.,
- ✓ Nomenclature des pièces détachées,
- ✓ Manuel de réparation,
- ✓ Un plan de tous les points de graissage de la benne et de ses équipements.

## **ARTICLE 6.CONNAISSANCE DES BESOINS**

Le titulaire ne pourra se prévaloir d'une méconnaissance des besoins et des contraintes liées à l'exploitation de la benne.

En conséquence, il pourra en prendre connaissance sur le terrain en contactant Madame Jacquier au 03 80 76 40 76.

## **ARTICLE 7.FORMATION DES AGENTS**

Le Titulaire s'engage à former et informer les agents de collecte et de maintenance du prestataire de collecte du Grand Dijon à l'utilisation et à l'entretien du matériel. Ces formations sont indispensables afin de sensibiliser les agents aux conditions d'utilisation et contre-indications d'emploi, et les informer sur les dispositifs de sécurité.

Toutes ces formations sont à la charge du Titulaire du Marché.

Un document reprenant l'ensemble des points abordés par le constructeur lors des formations sera exigé.